

Études internationales

II- Les relations extérieures du Québec

Manon Tessier

Volume 27, numéro 1, 1996

URI : id.erudit.org/iderudit/703564ar
<https://doi.org/10.7202/703564ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN 0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tessier, M. (1996). II- Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 27(1), 163–171. <https://doi.org/10.7202/703564ar>

Tous droits réservés © Études internationales, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

II – Les relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1995)

A — Aperçu général

Au Québec, le trimestre a été dominé par les dernières semaines de la campagne référendaire et les conséquences du résultat du référendum du 30 octobre. La défaite des tenants d'un oui à l'indépendance, par une mince marge de 52 448 voix, a eu comme conséquence immédiate la démission du premier ministre Jacques Parizeau, le 31 octobre¹. Le seul candidat à la succession de M. Parizeau, le chef du Bloc québécois à Ottawa, M. Lucien Bouchard, a annoncé son entrée sur la scène politique provinciale le 21 novembre. Afin d'éviter la nomination d'un chef intérimaire dans l'intervalle qui suivit la démission du Premier ministre et l'assermentation de son successeur, M. Parizeau acceptait de demeurer en fonction jusqu'à la mi-janvier. L'après-référendum vit également le ministre des Affaires internationales, M. Bernard Landry, être déchargé, lors d'un remaniement ministériel partiel, de ses responsabilités de l'Immigration et des Communautés culturelles. Sa remplaçante, Mme Louise Harel, aura notamment la délicate mission de promouvoir le caractère pluraliste et multiethnique du projet souverainiste².

Les événements québécois ont reçu un large écho de l'étranger. Plusieurs médias français, américains, italiens, belges, suisses ou japonais ont dépêché au Québec des équipes journalistiques pour suivre la soirée référendaire et ont consacré leurs « unes » à ce sujet³. Le référendum québécois a également été suivi de près par plusieurs partis politiques d'inspiration autonomiste dont les regroupements écossais, basque et jurassien qui tous, ont commenté la situation québécoise⁴. Chez les porte-parole officiels de gouvernement, les principaux commentaires sont venus de la France et des États-Unis, certains autres pays préférant ne pas émettre de déclaration à propos de ce qu'ils penseraient être une affaire interne canadienne.

B — La politique extérieure du Québec

Travaillant à la préparation imminente de la souveraineté du Québec, le gouvernement péquiste a précisé ce trimestre le contenu de la future politique extérieure d'un Québec souverain⁵. Trois objectifs de la politique étrangère ont été proposés, à savoir la consolidation de la personnalité internationale économique du Québec, le développement d'une personnalité culturelle

1. Voir *Le Devoir*, 1^{er} novembre 1995, pp. A1-A8 et 24 novembre 1995, p. A2.

2. Voir *Le Devoir*, 4-5 novembre 1995, pp. A1-A10.

3. *Le Devoir*, 25 octobre 1995, p. A6, 2 novembre 1995, p. A5 et 9 novembre 1995, p. A5.

4. *Le Soleil*, 1^{er} novembre 1995, p. A8; *La Presse*, 22 octobre 1995, cité par *l'Argus*, 24 octobre 1995, p. A25.

5. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 12 octobre 1995.

internationale et l'émergence d'une personnalité humanitaire internationale. Chacun de ces objectifs est assorti d'engagements précis tels que :

- être un partenaire actif lors des négociations consacrées à la libéralisation des échanges transatlantiques ;
- favoriser le rayonnement de la langue française au sein de la communauté internationale ;
- se doter d'une politique d'aide centrée sur les besoins élémentaires des populations moins avancées.

Quant aux obligations en matière de défense et de représentations internationales, la politique étrangère péquiste n'exclut pas la possibilité d'une participation commune, avec le Canada, aux structures de l'OTAN ou du NORAD ou même la rédaction d'une déclaration conjointe canado-québécoise à l'issue de conférences internationales durant lesquelles les deux pays auraient partagé la même vision.

Par ailleurs, le gouvernement québécois écrit directement, sans passer par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, aux ambassadeurs en poste au Canada, pour les informer de la situation politique au Québec et leur demander de prendre rapidement acte d'une nouvelle réalité politique advenant la victoire des tenants du OUI. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères reprocha alors au ministre des Affaires internationales du Québec d'avoir transgressé les règles protocolaires. Cette interprétation fut vivement critiquée par M. Landry qui a invoqué la Convention de Vienne sur les relations consulaires pour indiquer que le Québec, même en tant que province, était libre de ses contacts consulaires⁶.

C — Les politiques commerciales

Le débat référendaire a aussi mis en relief la question des liens économiques du Québec avec l'étranger. Le 17 octobre, le ministre des Affaires internationales a consacré à ce thème une allocution dans laquelle il a fourni des explications sur l'éventuel partenariat entre un Québec souverain, le Canada et les institutions économiques internationales⁷. L'accession rapide du Québec à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) ne poserait aucune difficulté, a précisé M. Landry, puisque le Québec satisfait aux exigences requises par l'OMC, tant par la structure de son économie de marché que par son engagement à promouvoir une libéralisation des échanges. De même, a poursuivi M. Landry, l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) n'interdit pas une forme d'intégration économique privilégiée entre pays voisins

6. Gouvernement du Québec, *Communiqué*, 8 novembre 1995 ; *The Globe and Mail*, 8 novembre 1995, p. A4 ; *La Presse*, 7 novembre 1995, p. A6, cité par l'*Argus*, 7 novembre 1995, p. A6 ; *Le Journal de Québec*, 9 novembre 1995, cité par l'*Argus*, 9 novembre 1995, p. B1.

7. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 17 octobre 1995, et *Discours*, 17 octobre 1995.

telle que le partenariat économique qui prévaudrait entre le Canada et un Québec souverain. Un partenariat économique canado-qubécois aurait également l'avantage d'éviter le paiement d'éventuelles concessions faites aux États-Unis ou au Mexique afin de compenser la perte de leur accès à l'espace économique canadien divisé par l'érection de barrières douanières.

D — Les politiques d'immigration

L'afflux croissant de réfugiés au Québec représentant un fardeau financier de plus en plus lourd pour le gouvernement québécois, celui-ci entreprenait ce trimestre une révision de l'accord sur l'immigration conclu avec le gouvernement canadien en 1991. La question des transferts de fonds fédéraux au Québec pour les résidents permanents sera au cœur de cette révision puisque, durant l'examen de ces dossiers par Ottawa, une procédure qui peut durer plusieurs mois, le Québec assume seul plusieurs coûts tels que l'aide sociale et les cours de francisation⁸.

D'autre part, les plus récents chiffres fournis par le gouvernement québécois sur l'immigration témoignent d'un ralentissement dans l'acceptation de nouveaux immigrants. Pour les neuf premiers mois de 1995, 45 422 demandes d'immigration ont été faites auprès des représentations du Québec à l'étranger et le taux d'acceptation s'est élevé à 36,8 %. La majorité de ces aspirants à l'immigration québécoise provient de la France, de l'Algérie, du Liban et de la Roumanie⁹. Pour l'année 1996, on prévoit accueillir quelque 27 000 arrivants, dont 5130 réfugiés, ce qui correspond au plafond de l'année en cours. C'est 40 % de moins que les quelque 46 000 immigrants du début de la décennie 1990.

E — Le Québec et l'ONU

Le gouvernement du Québec a souligné le 50^e anniversaire des Nations Unies et le 50^e anniversaire de la fondation à Québec de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Dans un contexte référendaire, le ministre des Affaires internationales a profité de ces cérémonies pour rappeler la maturité politique du Québec et son soutien envers la démocratie, la coopération internationale et les organisations internationales¹⁰. De plus, le gouvernement québécois a inauguré la place de la FAO lors d'une cérémonie à laquelle assista le Secrétaire général de cet organisme, M. Jacques Diouf¹¹.

8. *La Presse*, 14 décembre 1995, cité par l'*Argus*, 14 décembre 1995, pp. A9-A10.

9. *La Presse*, 3 novembre 1995, cité par l'*Argus*, 3 novembre 1995, p. A11.

10. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 24 octobre 1995; voir *Communiqué de presse*, 11 octobre 1995.

11. Voir *Le Devoir*, 11 octobre 1995, p. A5.

F — Le Québec et la Francophonie

Le 6^e Sommet francophone, officiellement désigné sous l'appellation de Conférence des Chefs d'État et de gouvernements des pays ayant le français en partage, s'est déroulé à Cotonou, au Bénin, les 2, 3 et 4 décembre. En remplacement de M. Parizeau dont la démission avait été annoncée, la délégation québécoise d'une dizaine de personnes, était dirigée par le vice-premier ministre, ministre des Affaires internationales et ministre responsable de la Francophonie, M. Bernard Landry. À Cotonou, le Québec a insisté sur des sujets tels que l'utilisation du français dans les techniques modernes de communication, le développement économique et l'éducation¹². À cet égard, le gouvernement québécois a offert au Bénin une vitrine sur Internet réalisée par une firme montréalaise. En plus de l'équipement technique, le Québec dispensera aux Béninois la formation nécessaire pour développer le site et élargir le contenu de la vitrine¹³. Un centre communautaire socio-culturel, d'une valeur de 300 000 \$, qui sera construit dans un quartier populaire, a également été offert au gouvernement hôte du Sommet. Ce centre communautaire abritera aussi les locaux de la FEB, la Fondation de l'entrepreneurship au Bénin, un organisme créé grâce à l'aide du Québec et qui aura pour mission le développement du potentiel entrepreneurial et des PME dans ce pays¹⁴.

Le 6^e Sommet francophone a par ailleurs montré des signes de maturité politique en éliminant des ambiguïtés structurelles de l'organisation, une question qui opposa souvent par le passé la France et le Canada. Par les décisions de Cotonou, la fonction de Secrétaire général de la Francophonie a été créée et son titulaire, qui sera élu lors du prochain sommet, deviendra le porte-parole unique de la Francophonie. Quant à l'Agence de coopération culturelle et technique, elle sera dorénavant connue sous l'appellation d'Agence de la Francophonie. Le Québec a salué le tact de la secrétaire d'État française à la Francophonie, Mme Margie Sudre, qui a contribué à l'adoption de ces importants changements institutionnels.

La Francophonie a également fait ses premiers pas en terrain politique en approuvant des résolutions sur le Nigéria, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Commentant le contenu de ces déclarations politiques, qualifié de « timide » par plusieurs observateurs, le ministre Landry a expliqué que la dimension politique de la Francophonie paraissait hésitante parce que l'organisation n'avait pas encore la jurisprudence, l'histoire ou les habitudes d'une organisation telle que le Commonwealth. Le virage politique de la Francophonie est

12. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 27 novembre 1995; *Le Devoir*, 27 novembre 1995, pp. A1-A8.

13. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 29 novembre 1995.

14. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 1er décembre 1995 et 30 novembre 1995; *La Presse*, 4 décembre 1995, cité par l'Argus, 4 décembre 1995, pp. A16-A17; *Le Devoir*, 30 novembre 1995, p. A4.

cependant irréversible, a-t-il conclu, en indiquant que le succès de Cotonou a porté « un dur coup à tous les afro-pessimistes du monde¹⁵ ».

En marge du Sommet, M. Landry s'est entretenu avec les représentants politiques de sept pays africains, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon, le Burundi, les Comores et le Sénégal, ainsi qu'avec la vice-présidente du Viêt-Nam, pays hôte du prochain Sommet. Dans la majorité des cas, le ministre québécois a répondu aux questions de ses vis-à-vis au sujet de l'avenir politique du Québec et dressé un bilan des relations bilatérales. Ces rencontres ont aussi permis de fixer les détails de divers projets, dont la construction d'une centrale électrique au Mali, l'exploitation d'un gisement de nickel au Burundi et l'envoi d'une mission commerciale québécoise au Gabon¹⁶.

G — Le Québec et les États-Unis

Le débat parlementaire a trouvé des échos à Washington, tant de la part du Président américain¹⁷ que de son secrétaire d'État, M. Warren Christopher. Celui-ci a par exemple affirmé, durant une visite de son homologue canadien, que l'organisation qui pourrait succéder à la fédération canadienne ne devrait pas prendre pour acquis le maintien des liens positifs existant entre le Canada et les États-Unis¹⁸. En réaction à cette déclaration, le ministre québécois des Affaires internationales écrivit à M. Christopher pour attirer son attention sur les impacts à long terme de toute nouvelle déclaration américaine sur le référendum. M. Landry a expliqué à M. Christopher que ses propos avaient été perçus par les partisans du fédéralisme comme un changement dans la position traditionnelle des États-Unis. Si le oui devait l'emporter, a-t-il écrit, les Québécois pourront penser que la souveraineté se sera accomplie contre la volonté des Américains, ce qui « rendra plus difficile la tâche de développer avec les États-Unis des relations productives et amicales auxquelles nous tenons¹⁹ ». Quelques jours plus tard, le porte-parole du Département d'État, M. Nicholas Burns, a expliqué que M. Christopher n'avait fait qu'exprimer la position traditionnelle des États-Unis et qu'il ne partageait pas les craintes de M. Landry. Les résultats du référendum connus, le président Clinton s'est dit satisfait de la situation et il a réitéré à son homologue canadien, lors d'une conversation téléphonique consacrée à cette question, la préférence américaine pour un Canada fort et uni²⁰.

15. *Lettre du Québec*, décembre 1995-janvier 1996, p. 4; *La Presse*, 5 décembre 1995, cité par *l'Argus*, 5 décembre 1995, pp. A12-A13.

16. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 3 décembre 1995.

17. *The Globe and Mail*, 26 octobre 1995, p. A5.

18. *Le Devoir*, 19 octobre 1995, p. A7; *The Gazette*, 19 octobre 1995, cité par *l'Argus*, 19 octobre 1995, pp. A8-A9.

19. *Le Soleil*, 27 octobre 1995, p. A7; *The Gazette*, 27 octobre 1995, cité par *l'Argus*, 27 octobre 1995, p. A13.

20. *Le Soleil*, 1^{er} novembre 1995, p. A8.

L'après-référendum n'a eu que peu d'impact sur le reste des relations américano-québécoises. En décembre, le gouverneur du Maine, M. Angus King Jr., et le ministre Landry ont participé à une conférence vidéo conjointe au cours de laquelle ils se sont réjouis de la progression de 35 % des échanges commerciaux entre le Québec et le Maine. Dans ce contexte d'intensification des relations commerciales, les deux partenaires ont convenu de la tenue, à Québec, d'une 2^e édition d'un salon regroupant des gens d'affaires²¹. Enfin, le dossier des exportations canadiennes de bois d'œuvre aux États-Unis n'a pas trouvé de solution ce trimestre, mais le représentant américain au Commerce, M. Mickey Kantor, a qualifié de « significatives » les offres faites par le Québec et la Colombie-Britannique²². Cette ouverture permet aux négociations de se poursuivre en 1996 sans le déclenchement d'une nouvelle enquête américaine sur ce produit.

H — Le Québec et la France

Le référendum a soulevé dans les milieux politiques français un intérêt renouvelé par la faible marge séparant les deux options, une situation qui n'était pas sans rappeler, outre-Atlantique, le référendum sur le traité de Maastricht. Le 30 octobre, le ministère français des Affaires étrangères a pris acte du résultat de la consultation tout en réaffirmant sa volonté de maintenir des relations directes et privilégiées avec le Québec²³. Plusieurs observateurs, tant français que québécois, indiquèrent, pour leur part, que la fragile victoire du NON venait de renforcer la crédibilité de l'hypothèse d'une souveraineté prochaine du Québec et son poids politique, alors que le résultat de 1980 avait généré l'effet contraire²⁴.

Un mois plus tard, le ministre des Affaires internationales, M. Bernard Landry, alors en route pour le Sommet francophone, s'arrêtait à Paris les 23 et 24 novembre, effectuant ainsi le premier déplacement à l'étranger d'un membre du gouvernement québécois depuis la défaite référendaire²⁵. M. Landry fut reçu à l'Élysée par le président français, M. Jacques Chirac, pour un entretien auquel s'est également joint le président de l'Assemblée nationale, M. Philippe Séguin. Cet entretien consacré à la situation post-référendaire, a permis, selon M. Landry, de réaffirmer « dans un climat des plus chaleureux », les relations privilégiées qu'entretiennent le Québec et la France et qui ont atteint un « niveau comparable » à celle prévalant sous la présidence gaullienne²⁶. Le ministre québécois fut également reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. Hervé de Charette, qui a annoncé qu'il effectuera sous peu une visite au Québec afin de préparer la visite officielle du Premier ministre français prévue

21. Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 18 décembre 1995; *Le Devoir*, 19 décembre 1995, p. A4.

22. *La Presse*, 21 décembre 1995, cité par l'*Argus*, 21 décembre 1995, p. A17.

23. *Le Soleil*, 1^{er} novembre 1995, p. A8; *Lettre du Québec*, décembre 1995-janvier 1996, p. 2.

24. Voir *Le Devoir*, 1^{er} novembre 1995, p. A5.

25. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 24 novembre 1995.

26. *Le Devoir*, 25-26 novembre 1995, p. A5.

en 1996. En outre, MM. Landry et de Charette ont convenu de coprésider, fait sans précédent, la prochaine Commission permanente franco-québécoise, une tâche qui est habituellement assumée par des hauts fonctionnaires²⁷. M. Landry a aussi tenu une réunion de travail avec Mme Margie Sudre, la secrétaire d'État chargée de la Francophonie. « À la veille du Sommet, a déclaré le ministre québécois à l'issue de cette réunion, la France et le Québec sont fondamentalement sur la même longueur d'onde quant aux transformations structurelles des instances de la Francophonie²⁸. » Soulignons que la presse écrite québécoise, qui a couvert le séjour en France de M. Landry, a vu dans l'accueil réservé à M. Landry par l'Élysée et le Quai d'Orsay, une nouvelle confirmation du resserrement des liens franco-québécois et de l'absence d'impact négatif de la défaite référendaire.

I — Le Québec et Israël

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, M. Bernard Landry, a rendu un hommage au Premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, assassiné par un extrémiste juif. Dans sa lettre de condoléances, M. Landry a qualifié la perte de « tragique » et a exprimé le vœu que les idéaux et espoirs qui animaient M. Rabin puissent continuer de progresser. La ministre responsable de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Louise Harel, représenta le Québec aux obsèques à Tel-Aviv, tandis que M. Landry représenta le gouvernement à la cérémonie organisée par la communauté juive de Montréal²⁹.

J — Le Québec et la Chine

L'horaire de la visite officielle au Canada du Premier ministre chinois, M. Li Peng, comprenait un arrêt le 13 octobre à Montréal, pour une réunion du Conseil d'affaires Canada-Chine et une rencontre avec les premiers ministres provinciaux. Comme il l'avait fait pour la mission commerciale en Chine de « Team Canada », le Premier ministre québécois déclina l'invitation du premier ministre Chrétien de se joindre à ces activités. Dans un échange de correspondance à ce sujet, rendu public au début d'octobre, le Premier ministre du Québec expliquait sa décision en ces termes : « Il serait inopportun d'embarrasser des hôtes étrangers en les faisant participer à des activités à tonalité politique pendant la campagne référendaire. L'opération « Team Canada » est une affaire strictement interne, sans lien avec le très vif intérêt que nous portons à nos relations avec la Chine³⁰. » De plus, peut-on lire quelques paragraphes plus loin, la tenue de cette activité avait été décidée sans consul-

27. *Le Soleil*, 24 novembre 1995, p. A9 ; *La Presse*, cité par l'*Argus*, 25 novembre 1995, p. A10 ; *Le Journal de Québec*, 24 novembre 1995, cité par l'*Argus*, 24 novembre 1995, p. A3.

28. *Lettre du Québec*, décembre 1995-janvier 1996, p. 4.

29. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 5 novembre 1995.

30. Cabinet du Premier ministre du Canada, *Communiqué*, 5 octobre 1995 ; *La Presse*, 5 octobre 1995, cité par l'*Argus*, 5 octobre 1995, p. A1.

tation préalable avec les services diplomatiques québécois et aucun rôle particulier n'a été ménagé pour le Premier ministre québécois en tant qu'hôte de la rencontre.

La venue de la délégation chinoise au Québec a néanmoins permis la signature de plusieurs contrats commerciaux. Mentionnons parmi ceux-ci la signature d'un contrat de \$ 17 millions entre MM. Lu You Mei et Alex Taylor, respectivement président de la Corporation de développement des Trois-Gorges du Yangtze et président d'Agra Industries, une firme montréalaise³¹.

K — Chronologie thématique*

Semaine France-Québec sur l'autoroute de l'information

9 au 13 octobre :

Dans le cadre d'une semaine consacrée à l'autoroute de l'information, la France et le Québec tiennent plusieurs activités. Par exemple, une quarantaine de sociétés québécoises se rendent en France, ce qui permet la signature d'une demi-douzaine de contrats, et M. Robert Thivierge, secrétaire général associé du nouveau Secrétariat à l'autoroute de l'information, effectue sa première mission en France (Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, *Communiqué*, 11 et 13 octobre 1995).

Visite de membres du Parlement européen

16 octobre :

M. Georges Berthu, le président de la délégation du Parlement européen avec le Canada et un membre de la Commission des Affaires étrangères, M. Dominique Souchet, sont de passage au Québec pour discuter de diverses questions, notamment l'avenir politique des populations autochtones au sein d'un Québec souverain et la reconnaissance de l'indépendance québécoise par le Parlement européen (Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Communiqué de presse*, 16 octobre 1995; *Le Devoir*, 17 octobre 1995, p. A3).

Le Québec accueille une autre organisation internationale

12 novembre :

Plusieurs fonctionnaires québécois font partie de la délégation canadienne qui se rend à Djakarta, en Indonésie, pour la 2^e Conférence des pays signataires de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique. La ville de Montréal est alors choisie pour accueillir le siège du Secrétariat de cet organisme (Gouvernement du Québec, *Communiqué*, 13 novembre 1995; *The Globe and Mail*, 11 novembre 1995, p. A3).

31. *Lettre du Québec*, 95-10-19 (disponible sur INTERNET à l'adresse suivante: <http://www.mai.gouv.qc.ca/mai/lettreq.htm>).

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Un nouveau délégué du Québec à Paris

22 novembre :

Le Conseil des ministres procède à la nomination de M. Marcel Masse au poste de délégué général du Québec à Paris. Il occupera cette fonction à partir de janvier 1996 (Gouvernement du Québec, *Communiqué*, 22 novembre 1995 ; *Le Devoir*, 23 novembre 1995, p. A4).

Une mission commerciale à Cuba

10 au 17 décembre :

Accompagné d'une vingtaine de participants, M. Marcel Landry, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige une mission commerciale à Cuba. Il rencontre les ministres cubains des Relations extérieures, du Tourisme, des Investissements et de l'Agriculture (*Lettre du Québec*, 14 décembre 1995, disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.mai.gouv.qc.ca/mai/lettreq.htm>).